



Litige avec orange internet

Par **justine**, le **22/10/2011** à **17:17**

Bonjour,
je voudrais savoir qu'elle est la loi qui stipule que tout organisme que se soit doit exercer un service lorsque celui ci a été payé car j'ai payé une facture internet cheze orange il m'on coupé alors il me disent que cela remis dans 48h alors que cela fait 48h et ensuite il me disent pas avant lundi de plus travaillant en home office je dois travailler avec ma connexion internet alors que faire? merci

Par **mimi493**, le **22/10/2011** à **17:20**

Il s'agit d'une panne ?

Quand on se sert professionnellement de sa connexion, on prend un abonnement pro avec garantie de rétablissement sous un délai fixé

Par **justine**, le **22/10/2011** à **17:27**

nan il ne s'agit pas d'une panne ils disent qu'il faut attendre lundi pour que tout remarche.
on a voulu ouvrir une ligne professionnelle mais chez orange c'est un bazar monstre donc du coup on a pa pu même pas un ligne fixe

Par **alterego**, le **22/10/2011** à **21:20**

Bonjour

Ce genre de situation est souvent généré par un paiement effectué à la limite de la date butoir de la coupure.

Un léger retard postal ou de traitement par l'opérateur amène la dite coupure.

Un rétablissement rapide demande **un délai de 3 à 4 jours ouvrables**.

Orange comme **tout créancier n'est payé que lorsque son compte bancaire est crédité du règlement**.

La solution, je n'en suis pourtant pas partisan, est le paiement par carte bancaire ou à réception de facture. Ce n'est pas parce que l'acheminement postal est privatisé que les mentalités ont changé. Nous ne sommes jamais à l'abri de grèves intempestives pour des motifs futiles.

Lundi, au plus tard, vous devriez être "rétablie" dans le courant de matinée.

Cordialement